



Nouveautés dans les remboursements de soins.

Avant, titulaires et stagiaires non mutualistes, vous alliez à la régie de l'hôpital déposer vos feuilles de soin.

Vous aviez consulté chez un médecin conventionné, il n'y avait pas de dépassement d'honoraires, il vous a prescrit des médicaments remboursés par la sécurité sociale, c'est la régie qui vous remboursait intégralement votre dépense. Vous étiez mutualistes. La mutuelle n'intervenait que pour un soin qui n'était que partiellement pris en charge par la sécu, ex : lunettes, appareillages dentaires, ou dans le cas de dépassements pris en charge selon le niveau de votre mutuelle et dans le cas de soins pour vos enfants ou conjoint mis sur votre mutuelle.

Vous étiez contractuels, vous ne bénéficiiez pas des soins gratuits. A voir avec la mutuelle, si tel est le cas.

Depuis le 1^{er} octobre 2005.

Les stagiaires et titulaires de l'APHP peuvent utiliser la carte Vitale, sous condition que ceux ci soient adhérents à une des deux mutuelles conventionnées avec l'AP (la MNH et la MC). C'est la mutuelle et non plus la régie qui gèrera les remboursements, qui seront versés directement sur votre compte en banque.

Vous êtes mutualistes dans une autre mutuelles que la MNH et MC vous continuez comme avant.

Vous n'êtes pas mutualistes, vous pouvez continuer à vous faire rembourser par la régie. Vous nous direz, finalement qu'il n'y a pas de changements et que c'est mieux maintenant. Nous sommes en partie d'accord, en effet l'utilisation de la carte vitale est un plus (pas d'avance de frais).

Notre désaccord porte sur l'obligation d'adhérer à une mutuelle, et bien évidemment cela à un coût et pas des moindres. La nouveauté est que lorsque vous n'êtes pas adhérents à une mutuelle, vous serez obligés de déclarer les remboursements en avantage en nature sur votre feuille d'imposition (la part non remboursée par la sécu, mais remboursée par l'hôpital), de fait vous paierez plus d'impôts.

Lorsque vous consultez dans un hôpital de l'APHP pour l'instant pas de changement.

Donc : bilan il faut payer, soit par le biais de la cotisation mutuelle ou par l'augmentation de vos impôts.

Une fois de plus nous nous sommes bien faitN..... ?